



Séance du 29 avril 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-041	Demande de subvention à la CAF pour la crèche Lou Cannat'iou	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 21 MAI 2026 Publication sur le site internet municipal le : 29 MAI 2026
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, M. RIBES, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M.L. VOLAND, R. PEYROL.

EXCUSES : S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, L. MOREL représentée par A. RUBIOLO, S. BOURAS représentée par G. SORBA, N. FRATE représentée par D. CAMHI, S. MENEUT représentée par C. MARIE, J-M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 a réformé le cadre des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Il s'inscrit dans la politique de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et de sécurisation de la qualité d'accueil.

Il oblige notamment les propriétaires de bâtiments d'accueil de la petite enfance à les mettre aux normes.

Considérant l'importance des travaux à réaliser pour la mise aux normes de la crèche Lou Cannat'iou, il a été décidé de demander une extension de l'agrément, de 6 places en plus, et donc de faire aussi une extension physique du bâtiment, en plus des nombreux réaménagements intérieurs.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie, menée par le cabinet 3i Architecture. Les travaux sur les plans ont été réalisées en relation avec la PMI (protection maternelle et infantile du Département des Bouches du Rhône). Considérant les consommations énergétiques des équipements d'accueil de la petite enfance, il a aussi été décidé de réaliser une amélioration énergétique, avec le label « Effinergie rénovation 2024 ».

Coûts prévisionnels

- Maîtrise d'œuvre 70.000 €HT (en cours d'actualisation avec mission amélioration énergétique)
- Autres études 20.000 €HT (en cours de chiffrage : amiante, géotechnique, CSPS, BET, etc.)

- Travaux 935.900 €HT
- **TOTAL** **1.025.900 €HT** soit 1.231.080,00 TTC

Plan de financement

- CAF 80% 820.720 €
- Autofinancement 20% 205.180 €

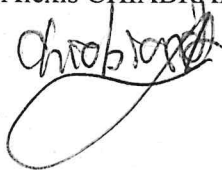
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- De solliciter la CAF pour une subvention de **820.720 €** pour la mise aux normes réglementaire et l'extension de la crèche Lou Cannat'iou,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la CAF,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable, Madame l'adjointe déléguée à l'action sociale, à la solidarité et à la famille, à signer tout document y relatif.

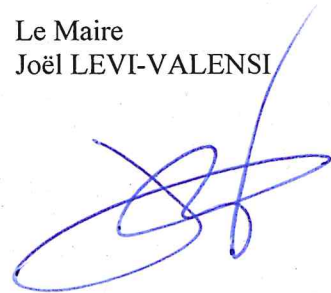
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexis CHIABRANDO



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-041

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-21T10-30-47.03 (MI269905885)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260429-2026-041-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande de subvention à la CAF pour la crèche Lou Cannat'iou

Date de décision : 29/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-041 Demande de subvention à la CAF pour la crèche Lou cannat'iou.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/05/26 à 10:30

Date 21/05/26 à 10:30

Date 21/05/26 à 10:37

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)